

# Une autre coopération entre l'Europe et l'Afrique

Actes du Séminaire du 13 décembre 2006

## Coordination SUD

(Solidarité - Urgence - Développement)

Créée en 1994, Coordination SUD (Solidarité - Urgence - Développement), coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale, regroupe 120 ONG d'action humanitaire d'urgence et d'appui au développement. Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer et de relations internationales, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail permettant aux ONG de mettre en synergie leurs positions et d'élaborer un travail conjoint de plaidoyer.

Ainsi la **Commission Agriculture et Alimentation** de Coordination SUD, pilotée par le GRET (Groupe de recherche et d'échange technologique) et le CFSI (Comité français pour la solidarité internationale), regroupe les ONG de solidarité internationale qui agissent pour une prise en considération du sort des paysans du Sud dans les négociations commerciales internationales.

L'objectif du groupe consiste à coordonner les travaux réalisés par ses participants, d'assurer une concertation entre ONG membres et de les porter auprès des acteurs sociaux et des décideurs politiques internationaux. Il s'accorde sur les représentations assurées au nom de Coordination SUD en un ensemble de lieux (Concord au niveau européen, FAO, OMC, CNUCED) et échange des informations sur les enjeux internationaux en cours. Il est mandaté par Coordination SUD pour prendre des positions au nom du collectif lors des principaux rendez-vous institutionnels traitant de l'agriculture et de l'alimentation.

La commission est composée de deux collectifs :

- le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement) et le CFSI (Comité français pour la solidarité internationale) ;
- et des ONG suivantes :
  - AITEC (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs),
  - CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement),
  - Fédération Artisans du Monde,
  - GRET (Groupe de recherche et d'échange technologique),
  - IRAM (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement),
  - Peuples Solidaires,
  - Oxfam France – Agir Ici,
  - Secours Catholique-Caritas France,
  - Secours Populaire Français,
  - Agronomes et vétérinaires sans frontières.

### > **Contacts Commission Agriculture et Alimentation à Paris :**

Fabrice Ferrier, coopérations internationales, Coordination SUD,  
tél. 01 44 72 80 03, ferrier@coordinationsud.org

Bénédicte Hermelin, responsable du pôle Politiques publiques et Régulations internationales, GRET,  
tél. 01 40 05 61 38, hermelin@gret.org

Sarah Pomeranz, campagne et plaidoyer, CFSI,  
tél. 01 44 83 63 49, plaidoyer@cfsi.asso.fr

iram

GRET



AGIR ICI

## *Ouverture du séminaire*

La Commission agriculture et alimentation (C2A) de Coopération SUD, qui regroupe le CCFD, le CFSE, le GRET, l'IRAM, Oxfam France-Agir ici et Peuples Solidaires, remercie Jean-Claude Lefort, député du Val de Marne, qui a fait connaître la question des Accords de partenariat économique (APE) au sein du parlement français grâce à la présentation de son rapport et a permis d'organiser cette journée de réflexion et de débat.

### **Introduction au séminaire par Caroline Doremus Mege, Oxfam France – Agir Ici**

Les APE sont des accords de libre échange négociés actuellement entre l'Union européenne (UE) et les Pays Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), et dont la conclusion est prévue pour la fin de l'année 2007.

Dans le cadre du travail collectif réalisé par les organisations de la C2A de Coopération Sud (CCFD, CFSE, GRET, IRAM, Oxfam France-Agir ici, Peuples Solidaires), un rapport sur les conséquences de la libéralisation des échanges pour les filières agricoles a été publié en 2005. Aujourd'hui, nous vous présentons un rapport sur la protection des marchés agricoles qui s'appuie sur des études de cas et qui montre que la protection des marchés est un outil essentiel d'une politique de développement. Ces rapports s'inscrivent dans l'actualité, et dans un contexte qui voit, au vu du blocage des négociations à l'OMC, l'Union européenne, et plus globalement les pays du Nord, se tourner vers la négociation d'accords bilatéraux ou régionaux avec les pays du Sud, comme les APE, accords de partenariat économique avec les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique).

Face aux APE, la C2A a élaboré une position que l'on peut résumer de la manière suivante :

- les conséquences de ces accords peuvent être très dommageables pour les pays ACP ;
- la négociation d'une zone de libre échange entre ces deux régions ne se fait pas sur un même pied d'égalité : les capacités productives des pays ACP sont différentes de celles de l'UE ; de même que les capacités de négociation ou d'expertise ;
- les accords auront des conséquences sur la capacité des pays ACP à définir leurs propres priorités de développement.

La question des APE commence à être abordée en France suite à la publication du rapport de M Jean-Claude Lefort, député PC du Val de Marne. Pour aller plus loin sur cette question, la C2A a proposé avec le soutien de M Jean-Claude Lefort d'organiser une journée à l'Assemblée nationale avec les deux objectifs suivants :

- sensibiliser et mobiliser sur cette question en particulier les parlementaires ;
- entamer, en amont des échéances électorales de l'année 2007, un débat citoyen avec les partis politiques français sur les APE et la coopération entre l'Afrique et l'Europe.

### **Le contexte socio-économique africain dans le commerce international : le cas du Cameroun par Yvonne Tarkang, Association citoyenne de défense de l'intérêt collectif (ACDIC), Cameroun**

Le Cameroun est un pays membre de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC). Si son économie présente des résultats encourageants, son taux de croissance de 5,1 % reste inférieur au 8 % escompté pour toucher les plus pauvres. Le Cameroun est au 142<sup>ème</sup> rang du classement selon l'Indice de développement humain (IDH) et 33 % de sa population vit avec moins de 1 \$ par jour. Les 10 % de la population les plus pauvres se partagent 1,8 % du revenu national quand les 10 % les plus riches s'en partagent 53 %. L'agriculture et l'élevage sont les principaux secteurs d'activités : 67 % de la population vit de l'agriculture.

Si l'on s'intéresse à l'intégration du Cameroun au commerce international, on note que si la balance commerciale était légèrement excédentaire en 2004, les besoins en produits de base sont souvent couverts par les importations. Ainsi les importations couvrent 87 % des besoins en riz et 100 % des besoins en blé. Le Cameroun est intégré à plusieurs niveaux dans les négociations commerciales :

- au niveau multilatéral à l'OMC ;
- au niveau bilatéral à travers les négociations des APE avec l'UE ;
- au niveau régional à travers le processus d'intégration en cours au sein de la CEMAC.

Un des enjeux majeurs est celui de la souveraineté alimentaire, soit manger ce que le Cameroun produit et produire ce que le Cameroun mange. Mais aujourd'hui ce n'est pas le cas :

- d'une part du fait de la concurrence des produits importés. Les consommateurs prennent goût à ces produits au détriment des produits et des producteurs locaux. Les exemples sont légions tomates, oignons, huile, poulet, riz. Pour ne parler que de ce dernier, les importations étaient de 45,9 milliers de tonnes en 1996 pour un montant de 6,62 milliards de F CFA, pour l'année 2004 ces importations sont montées à 217,9 milliers de tonnes pour un montant de 29,77 milliards de F CFA. Et pendant ce temps les structures aménagées pour la production de riz au Cameroun ont été abandonnées.
- d'autre part, si le Cameroun n'arrive pas à produire ce qu'il mange c'est du fait de l'abandon des producteurs à eux-mêmes. Pour produire ils doivent faire face à bien des difficultés : pour le labour, 86,2 % des producteurs utilisent la houe, la hache et la machette, 13 % seulement ont déjà utilisé la traction animale et 0,8 % connaissent tracteurs et motoculteurs. L'équipement pour les traitements phytosanitaires est lui aussi très limité, 65 % des producteurs n'utilisant aucun appareil de traitement. Quant aux superficies cultivées, elles varient selon les régions mais restent très faibles : de 0,25 à 1,5 hectares pour les régions Centre, Sud et Est du pays et de 0,80 à 1,3 hectares pour le reste du pays. Sur ces superficies quasiment tous les producteurs pratiquent la culture associée.

Pourtant le Cameroun pourrait être souverain pour son alimentation. Il en a le potentiel naturel, seuls 30 % des terres arables sont aujourd'hui exploitées, mais aussi humain 60 % de la population étant prête à produire. Mais cela ne deviendra réalité que si les producteurs sont aidés et que leurs marchés sont protégés. Il faut, en particulier, des aides directes aux producteurs camerounais. En effet, cet outil est utilisé partout dans le monde, pourquoi pas au Cameroun ?

## **ENJEUX DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA PROTECTION DES MARCHES EN AFRIQUE**

### **La protection des marchés agricoles un outil de développement par Benjamin Peyrot des Gachons, Peuples Solidaires**

Suite au rapport publié en 2005 sur les conséquences de la libéralisation des marchés, la C2A a publié un rapport, *La protection des marchés agricoles, un outil de développement*, qui décrit les différents types de mesures de protection à partir d'études de cas dans 8 pays.

Aujourd'hui, la protection des marchés agricoles est considérée comme un instrument très négatif, signe d'une frilosité économique, défavorable aux consommateurs pauvres. Les politiques commerciales, notamment sous la pression des accords internationaux tels les APE, ont tendance à réduire voire à supprimer les mesures de protection. Face à ce constat, la C2A a voulu étudier différents cas pour montrer que sous certaines conditions, la protection des marchés agricoles pouvait être un instrument au service du développement.

Six grands types de mesures ont été recensés :

Mesures	Etudes de cas	Période de mise en œuvre
Interdiction	Nigeria, riz Guinée, pommes de terre Guinée, oignons	Cinq mois/an sur 1992-1998 Campagne 1993
Restriction quantitative	Cameroun, poulet	Septembre 2004-31 mars 2005
Augmentation des tarifs douaniers, surtaxation	Guinée, oignons Kenya, lait Indonésie, sucre	1993 A partir de 2001 A partir de 2002
Bandes de prix + contingents d'importations	Nicaragua, riz	Avril 1992-septembre 1996
Droits de douane + prélèvements en fonction du marché intérieur	Europe, viande bovine	A partir de 1967
Taxe sur la Valeur Ajoutée	Cameroun, poulet	A partir de septembre 2004

Ces mesures sont pour la plupart limitées dans le temps. Elles sont en place le temps de construire ou de renforcer la compétitivité de la production avant de disparaître, comme pour la filière pomme de terre en Guinée. Le plus souvent, elles sont incompatibles avec les engagements des pays que ce soit vis-à-vis de l'OMC ou des bailleurs de fond tels la banque mondiale ou le FMI. Ces mesures sont adoptées sous la pression des producteurs qui jouent un rôle déterminant.

Les mesures de protection sont justifiées de la manière suivante :

- c'est une réaction à une concurrence déloyale comme dans le cas du poulet au Cameroun ;
- elles permettent de mettre fin à des pertes pour l'ensemble des acteurs d'une filière ;
- elles permettent de renforcer un potentiel de production ;
- elles protègent contre l'instabilité des prix.

Ces mesures ont les impacts suivants :

- une baisse des importations qui n'est pas toujours proportionnelle à la force de la mesure de protection ;
- une substitution par la production locale qui permet la levée des mesures ;
- une augmentation de la production locale ;
- une augmentation des emplois dans les filières bénéficiant des mesures ;
- une stabilité des prix à la consommation<sup>1</sup>.

Pour réussir, elles doivent rassembler les conditions suivantes :

- les mesures de protection doivent être respectées, notamment au niveau des contrôles aux frontières ;
- la contractualisation entre commerçants et producteurs doit être respectée ;
- il doit exister un potentiel d'augmentation de la production locale pour répondre à la demande.
- la production locale doit avoir un avantage comparatif (coût, qualité, etc) par rapport aux produits importés
- les mesures de protection doivent être accompagnées de mesures de soutien à la production

---

<sup>1</sup> Sauf dans le cas de l'oignon en Guinée : augmentation du prix.

La mise en place de mesures de protection apparaît clairement comme une condition nécessaire pour parvenir à développer la production locale et renforcer l'autosuffisance. Mais la protection à elle seule ne suffit pas. Partout où ses effets sont les plus significatifs sur la production locale, elle est associée à des mesures de soutien à la production. La mesure de protection ne doit pas être une fin en soi mais un outil s'inscrivant dans une politique de développement agricole.

Il est important de prendre en compte les aspects sociaux et environnementaux dans le système de production que l'on cherche à encourager par la mesure de protection ; sinon le développement de la production locale peut avoir des effets pervers et ne pas se révéler favorables en termes de développement durable.

Enfin, il faut rappeler que les informations contenues dans ce rapport constituent une première appréciation des mesures de protection dans quelques pays. Il est nécessaire d'aller plus loin dans l'analyse des impacts en particulier sur les revenus des producteurs et la consommation en explorant mieux les modes de commercialisation des produits locaux et importés. Il serait aussi intéressant d'articuler la réflexion sur les mesures de protection des marchés nationaux et régionaux avec celle sur les outils de gestion des marchés internationaux.

**Le cas de la pomme de terre et de l'oignon en Guinée Conakry par Alpha Oumar Diallo, Fédération des producteurs du Fouta Djallon** La fédération a été créée en 1992. Elle est le fruit d'un ensemble de projets de coopération bilatéraux et multilatéraux pour promouvoir les associations d'agriculteurs. Des groupements de producteurs ont mis en place une union et travaillé à promouvoir la culture de la pomme de terre. Cette production s'est développée jusqu'à un certain seuil et devait faire face à une contrainte majeure : l'importation de pommes de terre par des importateurs libanais. Face à cette concurrence, certains leaders paysans ont mis en place des organisations de producteurs dès 1992 qui avaient pour fonction :

- d'assurer la fourniture des intrants ;
- de jouer le rôle d'interface entre les producteurs et les commerçants ;
- de renforcer les capacités des membres de la fédération ;
- de représenter et défendre les intérêts des membres.

La fédération s'est mise en place avec une union et des groupes. Aujourd'hui elle rassemble 23 unions de groupements qui comptent 18 000 membres dont 60 % de femmes.

La fédération a essayé de protéger le marché de la pomme de terre. L'idée était de bloquer les importations durant la période de production de février à juin. Des responsables paysans ont rencontré le ministre du commerce et ont menacé de déverser la production. La presse a relayé l'information avec des interviews de producteurs à la radio. Des accords ont alors été signés. Ils ont fonctionné durant un an mais n'ont pas été satisfaisants car :

- les commerçants n'ont pas réussi à absorber les volumes durant le temps prévu ;
- le prix n'a pas été respecté d'où une hausse des prix ;
- les commerçants n'ont pas tenu leur engagement de payer les producteurs à la livraison.

En 1994, les producteurs ont négocié avec les petits commerçants locaux de la région tandis que l'Etat s'est engagé à bloquer les importations. En 1995, le dumping des commerçants libanais a repris car les services douaniers n'ont pas respecté l'accord. Ceci a conduit la fédération à définir un cahier des charges prévoyant que :

- les producteurs organisent des points de collecte et veillent à avoir des oignons bien séchés et des pommes de terre à maturité ;
- les commerçants achètent à la date indiquée et payent dès réception de la marchandise.

En 1998, 95 % de la production (pomme de terre et oignon) était écoulee. La taxation a été arrêtée et des exportations dans la sous-région, notamment au Sénégal, ont démarré. Un partenariat avec des commerçants locaux et des producteurs a été établi pour définir les périodes où l'exportation était possible sans concurrencer la production locale. Ces exportations continuent sur le Sénégal et la Guinée Bissau.

En 2004, la pomme de terre a reçue l'appellation de « Belle de Guinée ».

A ce jour, on constate que les importations de pomme de terre ont diminué mais pas celles d'oignon.

Les perspectives de la fédération sont au nombre de cinq :

- assurer les disponibilités financières pour pouvoir mettre en place les infrastructures (ex : stockage) et l'achat d'intrants ;
- renforcer les capacités de producteurs dans la gestion de l'organisation ;
- développer le marché national dans les autres régions de la Guinée ;
- développer le marché sous régional ;
- renforcer les compétences des leaders paysans dans les négociations commerciales.

La réussite de la fédération est due à une action menée à la fois sur la protection des marchés et l'appui à la production.

### **Débat avec la salle**

Le débat a permis d'approfondir les points suivants :

- Le processus d'intégration régionale

Le processus d'intégration régionale peut être intéressant pour les producteurs de pomme de terre car si ils exportent depuis plusieurs années vers la sous-région, il n'empêche que les procédures d'exportation sont encore difficiles. Ainsi, en novembre 2006, un camion a été bloqué par les douanes de Sénégal car les douaniers pensaient qu'il transportait de la pomme de terre réexportée. Un assouplissement de la réglementation facilitera le commerce régional.

- La création de marchés régionaux

Face au risque de concurrence entre les pays de la région, des réponses ont été apportées basées sur des accords avec des organisations de producteurs au Mali et au Sénégal. Dans ces pays, les producteurs de Guinée Bissau jouent sur les conditions de production qui leur permettent de produire pendant la saison des pluies et d'écouler la production dans les autres pays de juin à décembre, période à laquelle ces derniers ne peuvent plus produire. Par contre, de mars à juin, les producteurs n'exportent pas vers le Mali ou le Sénégal, ces derniers écoulant leur production sur leur propre marché.

- Les filières sensibles

Sur les APE, une étude d'impact a permis d'identifier les filières oignons et pommes de terre comme filières sensibles. Reste que si ces recommandations ne sont pas prises en compte, l'impact sera grave.

- La dévaluation comme moyen de protection

La dévaluation du Franc CFA a permis à certaines filières de se développer comme ce fut le cas au Niger pour le riz.

- Le renforcement des capacités de stockage et la formation

La coopération française a financé différents programmes pour soutenir la fédération des producteurs du Fouta Djallon. L'AFD a financé de 1998 à 2002 un programme d'appui à la production incluant la construction de magasins de stockage relais dans les zones de production. Actuellement, la Fédération négocie avec la Banque Mondiale un programme visant à construire un magasin réfrigéré. Ceci permettra d'éviter les maladies de la pomme de terre pendant les périodes chaudes.

- L'impact des mesures sur le niveau des prix et la production

Les mesures mises en œuvre pour soutenir la production et la commercialisation de la pomme de terre ont permis d'augmenter les rendements qui sont passés de 10 à 20 tonnes par hectare. Par contre, elles n'ont pas eu d'influence sur le niveau des prix qui ont même baissé entre 1995 et 1997. L'ensemble de la filière fait face depuis un an à une inflation galopante.

## **LA NOUVELLE DONNE INTRODUITE PAR LES APE**

### **La négociation des APE par Benoît Faucheu, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)**

L'accord de Cotonou a été signé en juin 2000. Il vient modifier le partenariat entre l'UE et les pays ACP.

Au cœur de cet accord trois objectifs annoncés : la réduction et à terme l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale.

Pour ce faire, 4 grands axes sont définis :

- le renforcement de la dimension politique de la coopération (dialogue politique) ;
- l'amélioration de la participation des acteurs étatiques et non étatiques (approche participative) ;
- l'amélioration du système d'aide ;
- un régime commercial compatible avec les règles de l'OMC, les APE.

L'accord veut permettre cohérence et complémentarité entre les politiques de développement, d'aide et de commerce.

Pour pouvoir présenter les nouveautés de l'accord de Cotonou, revenons sur le régime commercial précédent, celui de Lomé. Tous les pays ACP sont traités de la même façon. Les préférences sont non réciproques. Du fait du différentiel de développement reconnu entre l'Europe et les pays ACP, la plupart des produits ACP exportés vers l'UE sont soumis à un droit de douane nul, quand les produits européens importés par les ACP sont soumis à des droits de douanes.

Il y a deux raisons à la réforme de ce système :

- les préférences se sont avérées inefficaces, entre 1975 et 2001 la part des produits ACP dans les importations européennes est passé de 8 à 3 % ;
- les préférences sont non conforme aux règles de l'OMC, car discriminatoires (elles ne concerne pas l'ensemble des PMA ou des PED) et non réciproques (il ne s'agit pas d'accord de libre échange régionaux).

La négociation des APE se fait entre l'Europe et 6 zones d'intégration régionale formant chacune une zone de libre échange et adoptant un Tarif extérieur commun (TEC) : Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Mauritanie, Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC), Afrique orientale et australe (ESA) Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Caraïbes (CARIFORUM) et Pacifique.

Chaque zone va négocier un accord de libre échange asymétrique avec l'UE : elle a un accès sans droit de douane au marché de l'UE, en échange elle supprime les droits de douane sur une part substantielle des échanges avec l'UE (80 %). Les négociations ne se limitent pas à une zone de libre échange mais prévoient aussi une coopération de région à région pour renforcer les capacités productives, notamment avec une aide au commerce qui doit être en supplément du FED.

Les APE permettent donc de maintenir les préférences commerciales des PED hors PMA. Pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest seuls le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont besoin des APE pour voir les préférences subsister. Mais au prix de l'ouverture de 80 % du marché des ACP, y compris celui des PMA. La négociation stimule la mise en place des intégrations régionales mais parfois les bouscule : comme par exemple en Afrique australe. Dans la balance une aide au commerce qui permettrait d'améliorer le développement commercial des pays et qui s'ajouterait au Fonds européen de développement (FED).

### **Les accords de partenariat économique et la dynamique des flux régionaux : le cas de la CEDEAO par Vanessa Alby Flores, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM)**

Dans quelle mesure les dispositions commerciales des APE contribuent au développement des pays ACP ? L'Accord de Cotonou établit un lien direct entre commerce et développement. Selon les



articles 34 à 37, la suppression des entraves au commerce, qui se traduit notamment par le désarmement tarifaire, est considéré comme l'élément déterminant du développement des échanges et du renforcement de la compétitivité des pays ACP. Reste que les résultats sont loin du compte : des obstacles autres que tarifaires freinent la dynamisation des échanges. Ainsi, les multiples défaillances de marché, les barrières non tarifaires et les facteurs structurels limitent l'effet potentiel d'un désarmement tarifaire. En regardant la situation de 7 pays de la CEDEAO, on recense comme facteurs qui limitent les échanges :

- des facteurs économiques et politiques comme par exemple la fluctuation des taux de change qui rend difficile les échanges de bétail entre le Nigeria et le Niger ;
- des entraves liées au dysfonctionnement des administrations comme l'application de la TVA sur des produits censés avoir une exonération ou la sous-taxation de certains produits. On note aussi que les tracasseries routières constituent l'un des obstacles les plus importants : ils représentent 20 % du coût de revient d'un sac d'oignon rendu à Abidjan ;
- la défaillance des gouvernements qui limitent le développement des flux commerciaux. C'est le cas du Nigeria qui continue d'appliquer des droits de douane élevés et d'interdire l'importation de certains produits malgré ce qui est stipulé dans le traité révisé de la CEDEAO (1993). Pourtant, la politique de prohibition a une efficacité limitée comme on l'a vu pour le marché d'exportation d'huile de coton du Bénin car elle favorise le développement de la contrebande lors d'interdictions importantes ;
- la défaillance des marchés : les économies ouest africaines connaissent une rigidité de l'offre et de la demande, une absence de marché du crédit, les positions de monopole

Il ressort de ces différents constats qu'il faut :

- relativiser la libéralisation comme source de compétitivité ;
- avoir une approche critique du fonctionnement des marchés internes ;
- invalider une posture rigide qui ferait du démantèlement tarifaire une conditionnalité pour un développement économique des unions régionales en construction.

### **Débat avec la salle**

Le débat a permis d'approfondir les points suivants :

- La question du crédit

Il est étonnant de constater une absence de marché de crédit alors que les banques de l'Afrique de l'Ouest sont excédentaires en trésorerie. En réalité, dans le cas des échanges commerciaux entre le Niger et le Nigeria ou les pays de la zone hors Franc, les transferts ne peuvent pas se faire dans les structures bancaires car les commerçants travaillent souvent dans le secteur informel.

Par ailleurs, on constate, dans le cas des échanges informels, des contournements du système bancaire par des tontines.

Lorsque la ressource financière existe, on note que les institutions financières formelles hésitent à prendre des risques et proposent des taux d'intérêt très élevés. Ces taux sont en général de 12 à 40 % et il est rare de trouver des taux inférieurs à 10 % sauf s'ils sont bonifiés par des institutions.

- Revoir l'ordre des priorités à traiter

Ce qui est dit sur relativiser les effets de la libéralisation, peut aussi être dit sur les effets de la protection ce qui veut dire qu'avant de parler des APE, il faut regarder les éléments de défaillance de marché pour voir comment avancer dans l'intégration régionale. Ensuite, on pourra aborder les APE.

- Les dysfonctionnements des administrations

Les pays de la CEDEAO sont conscients des dysfonctionnements des administrations.

Il existe au sein des Etats des lobby qui rendent difficiles la mise en place de mesures protectionnistes. En Guinée, les producteurs ont pu mettre en œuvre le processus en faisant pression mais ils se sont retrouvés face à des commerçants étrangers ce qui a sans doute permis que les revendications passent plus facilement auprès du gouvernement guinéen. Dans d'autres cas, la situation est beaucoup plus difficile. Toute ceci fait dire que les contraintes comme l'ajustement structurel ou les Accords de l'OMC ne constituent pas des contraintes ultimes.

- Libéralisation et développement

Le lien entre libéralisation des échanges et développement pose question :

- d'une part face à l'hypothèse que la libéralisation des échanges va permettre le développement, l'histoire montre que la libéralisation n'a pas toujours entraîné le développement ;
- d'autre part, les gouvernements africains sont également inquiets face à ce processus de libéralisation.

Par ailleurs, l'exemple de filières d'exportation, comme la filière horticole, montre qu'il n'y a pas de lien direct entre libéralisation des échanges et compétitivité. En effet, cette filière n'a pas besoin d'amélioration de la libéralisation car tout est déjà organisé.

- Intégration régionale

L'intégration régionale peut être fragilisée par une libéralisation trop rapide avec l'UE. Il y a un curseur à poser. La question n'est pas uniquement les droits de douane. D'autres facteurs de défaillance des marchés prouvent que pour créer un marché intérieur, il ne faut pas uniquement créer des droits de douane.

Les pays ACP demandent de plus en plus de fonds supplémentaires pour appuyer l'intégration régionale. La Commission a envie de soutenir les intégrations régionales y compris financièrement. Officiellement, on ne négocie pas le FED avec les APE. Dans la pratique, il y a perméabilité.

- Les importations des pays ACP : revenus et normes sanitaires

Les pays ACP gagnent des devises en exportant vers les marchés européens. Cela ne représente pas grand-chose pour l'UE mais beaucoup pour les ACP, surtout pour l'Afrique de l'ouest. Les protocoles ont été importants pour développer des filières. Certains pays ont su en profiter : le Kenya avec les fleurs coupées, l'Ile Maurice avec le sucre. Mais ils risquent de perdre au change comme le Kenya qui va perdre son accès en premier.

La question des normes sanitaires pose problème sur les exportations de produits animaux, pêche. Sur d'autres produits comme le cacao, le coton, les fruits, la question des normes n'est pas un problème car ils savent s'adapter. D'autres problèmes existent liés à l'emballage. (ex boîte de 150 gr au lieu de 500 gr). Il pourra y avoir des problèmes de normes dans le cadre de produits transformés.

- Les APE pour l'Europe

Les enjeux économiques et commerciaux pour l'Europe ne sont pas énormes même si les villes africaines vont se développer. Par contre, du côté des services et des investissements les enjeux sont importants, la libéralisation permettant de faciliter les investissements.

- Bilan écologique

Il n'y a pas eu de bilan pour toutes les filières. Le GRET a réalisé une étude d'impact sur le développement durable de la filière horticole au Kenya. Il s'avère qu'une fleur produite au Kenya produit moins de gaz à effet de serre qu'une fleur produite en Hollande.

## **TABLE RONDE ANALYSES CROISEES SUR LES APE**

### **Henri Rouillé d'Orfeuill , Président de Coordination Sud**

A Coordination Sud, l'accent est mis sur les politiques de développement. Un contrôle parlementaire sur les dépenses de développement est souhaité car actuellement ce qui est du ressort de la dette ne passe pas par les parlementaires.

Aujourd'hui, seulement 1 % de l'APD est canalisé par les ONG. Il ne faut pas faire que du transfert, il serait bien de rejoindre la moyenne européenne où 5 % de l'APD est géré par les ONG.

Les APE sont d'un sujet symbolique qui témoignent d'une forte volonté de changer le partenariat Europe - Afrique. Aux yeux des ONG, la politique africaine de la France pose problème. Les choses doivent changer.

Les discussions sur les APE doivent être comprises dans une réflexion plus globale sur le commerce international et les conséquences de la libéralisation. Les APE ne sont pas séparés des négociations

à l'OMC. Ce sont des sujets centraux. Derrière ces accords il y a des risques considérables notamment pour les agriculteurs. La C2A continue donc son travail à la fois sur l'OMC et les APE.

### **Caroline Dorémus-Mège (Oxfam France-Agir Ici, Coordination SUD)**

La position de la C2A sur les APE est issue de 3 constats :

- pour se développer les marchés des ACP doivent pouvoir se protéger : appui à l'intégration régionale, protection et respect des priorités des ACP, risque de pertes des recettes douanières ;
- l'accès au marché à lui seul ne suffit pas à stimuler les exportations : la baisse des droits de douane des marchés visés ne permet pas à elle seule de développer les exportations car différents obstacles subsistent comme les normes de qualité élevées érigées par l'UE, la faiblesse des infrastructures des ACP ;
- le développement ne peut être réduit à la seule dimension commerce : la participation de la société civile est primordiale, les ACP doivent pouvoir garder la maîtrise de leur développement, une aide suffisante doit être garantie sans qu'elle soit une monnaie d'échange, la dimension gouvernementale doit être intégrée.

Par ailleurs, il est important de préciser que la responsabilité de la conduite de ces négociations est partagée entre l'UE et les pays ACP et que de véritables alternatives à ces accords doivent être proposées.

Au-delà de la définition de cette position, des organisations de Coordination SUD se mobilisent en France sur ces sujets. Ainsi, Oxfam France – Agir ici a lancé le 14 octobre dernier, en partenariat avec ACORD, CAD Mali, le GRET et Peuples solidaires, une campagne de mobilisation et de plaidoyer sur les APE.

Cette campagne invite les citoyens à demander à la ministre du Commerce extérieur français:

- **de garantir aux pays ACP la flexibilité suffisante** pour protéger les secteurs essentiels à leur développement actuel et futur,
- **d'accorder plus de temps aux négociations** et à la mise en œuvre des accords,
- **de veiller à la consultation effective de la société civile** et à la validation des accords par les parlementaires de l'Union européenne et des pays ACP.

Les citoyens sont également invités à envoyer une carte de soutien à l'organisation africaine CAD Mali afin d'appuyer ses revendications auprès des négociateurs ACP. Celles-ci concernent plus particulièrement la nécessité d'accorder plus de temps aux négociations, le renforcement des unions régionales des pays ACP, la prise en compte de l'impact de la baisse des droits de douane sur les recettes budgétaires de ces Etats ainsi que le respect de la souveraineté alimentaire.

### **Jean-Claude Lefort, député du Val de Marne, secrétaire de la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale.**

Il n'est pas possible de réécrire l'histoire ou de la refaire mais il est possible de la faire car des rapports de force existent dans les négociations APE.

Les APE constituent une affaire majeure qui engage l'avenir de manière décisive pour 78 pays ACP ainsi que pour les pays européens. Les conséquences pourraient être redoutables si les négociations se poursuivent sur le schéma actuel. Seuls le Conseil et la Commission commerce sont concernés pour ces négociations, le Parlement n'est pas consulté.

L'Assemblée nationale a décidé de se saisir de ce sujet, un rapport a donc été confié à la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité. Le principal constat est que dans le balancier normes commerciales / développement, les normes commerciales priment. C'est pourquoi il est important de définir des alternatives.

Suite à ce rapport, une réunion conjointe ACP-UE a donné lieu fin juillet à des conclusions basées sur l'article 37.4 de Cotonou. Une révision formelle et complète doit avoir lieu cette année afin de

s'assurer qu'aucun délai supplémentaire n'est nécessaire. La présidence allemande va devoir produire un rapport qui pourra formuler des recommandations.

Le 16 novembre dernier, Peter Mandelson a annoncé que si les négociations n'étaient pas bouclées fin 2007 cela serait une vraie catastrophe. Selon lui, les membres de l'OMC seraient alors sans pitié avec les membres de l'UE.

Lors de la dernière Assemblée parlementaire paritaire UE-ACP du 23 novembre, une déclaration a rappelé que les négociations ne devaient pas prendre le pas sur le développement durable : les négociations sont dans l'impasse.

Lors de la réunion de Karthoum début décembre, l'inquiétude quant au fait que la Commission n'ait pas présenté d'alternatives a été soulignée. Il a également été rappelé que le développement devait être la pierre angulaire des APE.

Ainsi, malgré la forte critique des APE, la Commission ne semble pas vouloir changer sa position. Il est essentiel de voir s'il est possible de prolonger la dérogation : cela est envisageable dans le cadre de l'accord de Cotonou mais également en raison de l'échec des négociations à l'OMC (il existe un fort lien entre l'OMC et les APE). L'urgence est donc de faire connaître le contenu des APE et de créer une situation où il y aurait une prolongation des débats.

**Yves Gueymard, Direction générale de la coopération et du développement (DGCID),  
Ministère des Affaires étrangères**

Les APE sont une question centrale pour l'avenir du développement des ACP. Il existe 6 négociations séparées qui sont plus ou moins avancées. Aujourd'hui, compte tenu de cet avancement, la seule voie est de négocier les APE. Il semble qu'on se penchera réellement sur la question des alternatives que si le processus de négociations n'aboutit pas.

Les relations UE - ACP concernent 2 blocs qui sont plus complémentaires que concurrents. Du point de vue géographique, historique et politique, il y a donc un intérêt à la négociation entre ces deux blocs. Cependant le problème majeur est l'impact sur le développement pour les pays ACP. Si dans les annonces de l'UE on parle de développement, la partie développement est peu sur la table. Notamment parce que ce sont seulement les ministères du commerce qui négocient pour les pays ACP. Le volet développement est cependant inclus dans les négociations à travers les thématiques de l'aide au commerce, de la perte des recettes fiscales et douanières, des coûts d'ajustements pour le secteur privés et de l'ensemble des appuis qui seraient apportés à l'intégration régionale

Il faut relativiser l'impact de la création de zones de libre échange car aujourd'hui en Afrique de l'ouest, le régime commercial est déjà largement libéralisé. Le gouvernement français approuve la position de dissymétrie dans les accords commerciaux

Enfin, la participation de la société civile dans les négociations est essentielle.

**Valérie Traoré, Agence de coopération et de recherche pour le développement (ACORD)**

Les négociations des APE ont débuté pour tous les ACP en 2002 et en 2003 pour les 6 régions. Pour tout ce que l'on veut encore inclure dans les négociations, une année ne sera pas suffisante. Il sera difficile de changer tout ça en si peu de temps.

Au cœur des accords de Cotonou il y a :

- le développement ;
- l'intégration régionale ;
- le respect des règles de l'OMC.

Aujourd'hui, si l'on regarde ce qui se fait on peut remarquer que :

- les capacités de négociations sont très différentes (1 bloc contre 6) ;
- l'UE met une forte pression sur les pays ACP ;
- les questions de Singapour doivent être intégrées dans les négociations APE alors qu'elles ont été enlevées à l'OMC.

Récemment dans la région Afrique orientale et australe, un brouillon de ce que pourrait être le futur APE est apparu. Il s'agissait avant tout de régler des problèmes commerciaux, apparemment il a été question de rajouter 2 paragraphes sur les questions de développement afin de répondre aux critiques.

Sur les questions de développement, il est souvent avancé que la libéralisation entraîne des prix plus bas pour les consommateurs mais, cette affirmation oublie que la population des pays du Sud est essentiellement agricole, dans de nombreux pays cette population agricole représente plus de 70% de la population. Ainsi, si un agriculteur n'a pas de revenus suffisants grâce à la vente de ses produits, il ne pourra pas consommer.

Par ailleurs, la perte des recettes douanières induite par la libéralisation est à prendre en compte. Des études montrent que les pertes pourraient être très importantes pour certains pays : elles pourraient se chiffrer entre 10 à et 80 % (comme pour le Cap Vert). Comment les pays ACP vont donc pouvoir trouver des ressources pour compenser de telles pertes ? En tout cas dans les APE, aucune mesure particulière pour répondre à ce problème n'est envisagée.

L'accord de Cotonou donne de l'espace pour la mise en place d'alternatives : des alternatives respectant les règles de l'OMC et étant source de développement peuvent être trouvées. Les accords de libre échange ne peuvent constituer la seule alternative. De plus, les règles de l'OMC ne sont pas immuables.

Ainsi pour toutes les raisons évoquées précédemment, les APE ne semblent vraiment pas un outil au service du développement. Par ailleurs, le rôle de la société civile est essentiel dans les pays ACP dans la mesure où les négociateurs ne sont pas toujours entendus.

### **Sarah Pomeranz, Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)**

Pour le Consortium ALIMENTERRE qui regroupe le CFSI et SOS Faim Belgique et Luxembourg, à travers les négociations des APE, l'enjeu pour les pays ACP est bien celui du droit à l'alimentation, du droit de se nourrir, de la souveraineté alimentaire partout et pour tous. Aujourd'hui, tels qu'ils se dessinent les APE sont un danger pour le droit à l'alimentation comme pour d'autres droits humains fondamentaux.

La campagne « **Lait : l'Europe est vache avec l'Afrique** » illustre ces enjeux à travers un produit emblématique : **le lait**. Ce produit a été choisi pour plusieurs raisons : il est produit et consommé en Europe comme en Afrique, il représente aujourd'hui un véritable potentiel de développement dans plusieurs pays africains mais ce potentiel ne s'exprime pas du fait de contraintes internes aggravées par un environnement international hostile. Evidemment pour se développer les filières laitières locales ont besoin de politiques nationales et régionales de soutien. Celles-ci ne pourront être le fait que des Etats du Sud et de leurs unions régionales. Nos partenaires du Sud entreprennent des actions de plaidoyer auprès de leurs gouvernements pour que des politiques agricoles soient élaborées et mise en œuvre, Yvonne pour l'ACDIC aura l'occasion de vous parler des actions menées au Cameroun. En tant qu'ONG européenne, notre rôle est d'influer sur les décideurs européens pour que l'Europe cesse d'être triplement vache avec l'Afrique :

- **vache** car du fait des soutiens reçus le lait européen arrive sur les marchés africains à un prix inférieur au lait local. Le collectif ALIMENTERRE demande donc la suppression des aides directes et indirectes à l'exportation des produits agricoles ainsi que l'élimination des excédents par la mise en place de mesures de maîtrise de l'offre ;
- **vache** car l'Europe pousse dans les différentes négociations commerciales en cours, dont celle des APE, à une ouverture toujours plus grande des marchés des pays ACP. Le collectif ALIMENTERRE demande donc la reconnaissance et le respect de la souveraineté alimentaire, incluant notamment le droit à la protection de l'agriculture ;
- **vache** car la part de l'aide consacrée à l'agriculture est minime alors que l'histoire nous a appris que l'agriculture pouvait être un formidable levier de développement. Le collectif ALIMENTERRE demande donc une augmentation de l'aide de l'Union européenne et des Etats membres en faveur de l'agriculture

des pays ACP. L'aide à l'agriculture ne doit pas se contenter d'être plus importante, elle doit, évidemment, aussi être de meilleure qualité.

A travers cette campagne nous voulons défendre les producteurs de lait et plus généralement les agriculteurs familiaux africains. Car à travers le monde, l'agriculture familiale est un rempart contre la faim et la pauvreté si seulement nous lui laissons nourrir le monde. L'enjeu de cette mobilisation est d'exiger que le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire soit au cœur de l'ensemble des politiques (commerciales, agricoles, de coopération,...) de l'Europe et de ses Etats membres. Pour finir et renforcer encore ce que nous rappelait tout à l'heure Valérie Traoré à savoir que bon nombre des consommateurs des pays ACP sont aussi des producteurs agricoles, je voudrais vous rappeler que 70 % des 854 millions de personnes qui souffrent de la faim aujourd'hui dans le monde sont des paysans et leur famille.

**Yvonne Tarkang, Association citoyenne de défense des intérêts collectifs (ACDIC), Cameroun**

L'ACDIC a mené une campagne de défense de la souveraineté alimentaire. Les objectifs sont de susciter le soutien aux agriculteurs et de montrer l'importance de la souveraineté alimentaire. Evidemment, dans ce contexte la dénonciation des dangers des futurs APE est un élément important.

Les craintes sont justifiées dans la mesure où par exemple la production locale de riz au Cameroun baisse régulièrement en raison des importations massives des pays développés. L'ouverture des marchés des pays en développement les expose à la concurrence déloyale des pays développés. L'exemple de la filière avicole est également frappant : les importations européennes de poulets congelés vers le Cameroun ont fait baisser la production locale de 37 % en 10 ans. Le Cameroun est passé du stade de l'autosuffisance à celui d'importateur important.

A travers cette campagne de défense de la souveraineté alimentaire, une pétition de 620 000 signatures a été adressée au président de l'Assemblée nationale et au Premier Ministre dont les signataires sont des producteurs et consommateurs camerounais demandant des subventions directes aux agriculteurs.

**Conclusion de la table ronde par Anne Françoise Taisne, Comité Français pour la solidarité internationale (CFSI)**

Il semblerait que les négociations soient faussées du fait que c'est la direction du commerce qui négocie. Les discussions semblent par ailleurs oublier « l'homme » et les droits fondamentaux qui doivent être au centre.

**LE POINT DE VUE DES PARTIS POLITIQUES FRANÇAIS**

**Intervention de Fabienne Poudre, chargée des questions de mondialisation à la direction du PCF, représentant Marie-Georges Buffet.**

**Exposé :**

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord, au nom de Marie-George Buffet, à vous remercier de votre invitation à cette journée de travail, d'échanges, de mise en commun peut-être, de nos analyses et réflexions sur un sujet essentiel pour ceux qui veulent et prétendent changer le monde. De ceux, pour qui des partenariats sont nécessaires, sont à inventer entre l'Europe et l'Afrique.

Dans cette nouvelle donne, la France a un rôle à jouer. Un rôle éminent. Il est lié bien évidemment à nos histoires communes. A la place de notre pays dans l'Europe. Il doit être lié aussi à la volonté politique qu'elle doit affirmer en se proposant comme partenaire progressiste pour le co-développement, actrice résolue de la réalisation des objectifs du millénaire.

Je dois vous dire, lisant les propositions de Coordination Sud et celles du CRID, dont il a été fait mention, qu'aucune d'entre elles n'entre en contradiction avec celles du PCF. Vous n'en êtes pas surpris, je pense, puisque vous connaissez l'engagement et la détermination de mon ami et

camarade Jean-Claude Lefort, qui se trouve être aussi député de ma circonscription. Ces convergences trouvent, à mon avis, leurs raisons d'être dans une vision d'un monde qui change et doit changer.

Trois projets -me semble-t-il- nous intéressent les uns et les autres.

**Nous voulons construire une société solidaire.** Pour cela, nous voulons mobiliser toutes les forces politiques, les institutions économiques, les organisations de la société civile afin de combattre les inégalités, les injustices sociales. Nous voulons démonter le socle inégalitaire qui fonde la marche en avant (en arrière bien trop souvent) du monde actuel. Cela se traduit par un constat simple: **le marché ne peut être le seul promoteur du développement** de la société, de l'avènement nécessaire d'une civilisation métissée, d'une humanité où, pour le sujet qui nous occupe, France, Europe, Afrique sont des partenaires souverains, à égalité de droits, de décider de leur destin singulier et de leur communauté de vie.

Ce projet solidaire s'accompagne d'une démarche proposée qui, elle aussi, me semble partagée.

Nous souhaitons, pour atteindre nos objectifs, **placer au coeur de notre intervention le développement de l'intervention citoyenne, faire constamment acte démocratique.** Cela veut dire travailler d'abord à partir des besoins humains avec tous les intéressés, mettre en synergie toutes les compétences, tous les acteurs, à commencer, pour ce qui nous occupe, par l'écoute, l'attention à la parole des africains eux-mêmes, des forces militantes du progrès des Afriques. Résolument, nous extraire du néo-colonialisme, du paternalisme pour respecter la parole de celles et ceux qui revendiquent le respect de la dignité des femmes et hommes d'Afrique, la reconnaissance de leur richesse culturelle, leurs ressources nouvelles, de leurs compétences pour gérer leurs affaires, pour soutenir celles et ceux qui veulent bâtir une Afrique, des Afriques souveraines, pouvant, enfin, à égalité, dialoguer, discuter, disputer les orientations politiques, économiques et sociales qui font le monde de demain.

Le troisième volet de notre intérêt global concerne **la volonté de voir la France et l'Europe devenir des partenaires de la création de ces nouveaux rapports de partenariat.**

Au moment où d'aucuns pensent que le périmètre des interventions publiques, des états doit être réduit pour laisser place à la libéralisation, à la libre concurrence, à la seule loi du marché, interpellé, comme vous le faites, les « politiques » pour qu'ils s'engagent à mener des partenariats solidaires et d'égalité avec les pays victimes du néo-libéralisme, d'une mondialisation qui veut les vampiriser et les assujettir, me paraît faire acte de résistance à l'uniformisme et au désaveu du politique pour gérer les affaires du monde.

Oui, la France peut et doit être un intervenant actif dans l'élaboration de nouvelles coopérations. Elle doit donc en être porte-parole dans cette Europe encore en construction. Une Europe forte d'un projet qui, elle aussi, s'affranchisse des **lois exclusives du marché et de la concurrence libre et non faussée.** Une Europe qui rebatisse un nouveau projet européen dont le socle solidaire puisse s'articuler et rencontrer les exigences de développement mutuel de nos deux continents.

Combat contre les inégalités, toutes les inégalités ; promotion de nouveaux modèles démocratiques, affirmation politique de la France et de l'Europe pour de nouveaux partenariats dans un marché mondialisé, réclament l'intervention de tous. Les ONG sont des acteurs indispensables à la création de tels projets. Non pas pour remplacer les Etats défaillants, les carences de politiques publiques mais pour apporter leurs expertises, leurs expériences, leur savoir-faire, pour faire vivre mieux la démocratie.

Pour nous, communistes, notre lutte pour changer le monde, pour mener une nouvelle politique de la France et de l'Europe, nécessite de s'émanciper de la mondialisation capitaliste. Nous pensons toujours que la remarque de Marx « *le capitalisme tue les deux sources de sa propre richesse, les hommes et la nature* » est d'actualité. Appliquée à l'Afrique dont les splendeurs et richesses sont niées et pillées, les misères et drames décuplés, elle rend compte plus encore d'un ordre du monde qu'il faut changer.

La France et l'Europe doivent tourner le dos aux politiques d'accompagnement, aux politiques néo-libérales qui permettent au capitalisme mondialisé, financiarisé, de détruire et de mettre en danger êtres humains et équilibre planétaire écologique et environnemental.

Résolument, les accords de partenariats doivent s'inscrire dans une logique d'échanges et de partages des avoirs, des savoirs et savoir-faire, des pouvoirs pour le développement durable. Il y a urgence à transformer, réformer, rénover les architectures démocratiques, les institutions financières (des Institutions financières internationales, OMC, Banque mondiale, FMI à la BCE).

Nous vivons la fin d'une période. La relation Nord-Sud est en pleine mutation. Le pré-carré est bien derrière toutes les puissances colonisatrices. Cette heureuse nouvelle ne peut toutefois laisser place à d'autres hégémonismes sous peine de laisser l'Afrique en éternelle souffrance.

Ce monde qui change c'est évidemment les Etats-Unis qui lorgnent sur le marché et les richesses africaines comme dit Bush « *si nous réussissons à libérer totalement le commerce et les marchés, si les marchés occidentaux sont ouverts aux africains, cela leur réussira tellement qu'ils n'auront plus besoin d'aide* » et Richard Haas d'ajouter « *le commerce ainsi mondialisé (ouvrir l'agriculture, le textile, les barrières douanières, les quotas d'exportation et les subventions), c'est 500 milliards de dollars en plus... pour les Etats-Unis... Nous devons soutenir les classes moyennes africaines pour qu'elles obéissent à l'OMC, la libéralisation doit être la principale priorité des gouvernements* ».

La France, l'Europe s'honoreraient donc à conclure des accords de partenariats qui, au lieu de s'adosser aux règles de l'OMC, les affronte pour les changer.

Ce monde qui change c'est aussi le développement de la Chine, du Brésil, de l'Inde... Eux aussi sont présents ou pèsent sur le devenir de l'Afrique. Vous en avez parlé.

L'agriculture productiviste des latifundias brésiliennes est dangereuse pour l'avenir de l'agriculture paysanne et vivrière des pays du Sud et la politique agricole négociée à l'OMC profitera -comme les subventions européennes- d'abord aux multinationales de l'agro-alimentaire.

Les accords que la France et l'Europe doivent conclure seront d'autant plus efficaces qu'ils prendront en compte toutes les données d'un nouvel ordre du monde pour écrire un nouveau contrat social mondial.

En prenant en compte les défis qui nous sont communs pour ne pas subir les effets de « Politiques » qui, tout compte fait, comme le dit le Professeur Mazoyer « *décident de laisser trois milliards d'êtres humains en état de famine et de malnutrition puisque tout le monde sait qu'il faut 3 euros par jour et par personne pour vivre et non pas moins d'1 euro par jour, ce qui est le pécule quotidien de centaines de millions d'Africains* ».

Oui, la question de nouveaux partenariats de co-développement avec l'Afrique n'est pas qu'une question de marché, c'est un enjeu de civilisation. La dimension européenne est au coeur des stratégies qui permettent de modifier les rapports de force et de peser sur le cours des choses. L'Europe peut et doit avancer un nouveau modèle social et démocratique en rupture avec l'ultra-libéralisme du modèle anglo-saxon. La France doit en être le fer de lance.

La grande question pour nous est celle de la maîtrise sociale, démocratique, politique des choix stratégiques et des choix immédiats à faire pour une nouvelle donne dans les rapports de partenariats de la France avec l'Afrique, de l'Europe avec l'Afrique.

Les choix immédiats, les objectifs partagés par le plus grand nombre sont ceux du Millénaire. Eliminer la pauvreté et la faim, éducation primaire pour tous, promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes, réduction de la mortalité infantile des moins de 5 ans, amélioration de la santé maternelle, combat contre le VIH/SIDA, le paludisme et les grandes maladies, assurance d'un environnement durable, mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

A les redire, nous voyons bien qu'ils ne peuvent trouver place dans l'inscription des critères de l'OMC, des institutions financières internationales en général et des accords et directives qu'ils « portent » (Accord général sur le commerce des services ou Bolkestein« relooké »).

Et pourtant ce n'est qu'à l'aulne de ces objectifs-là qu'il faut penser les partenariats.

Pour un nouvel axe majeur Europe-Afrique, un partenariat gagnant-gagnant avec la mobilisation de la constellation d'associations pour des projets structurants inscrits dans la durée pour l'émergence politique, économique, sociale, culturelle, industrielle de l'Afrique.



Cela passe par un rôle différent de l'euro pour faire reculer la domination du dollar et contribuer à de nouvelles règles en matière de financement du développement.

Nous avançons la proposition de création d'une monnaie commune mondiale, construite à partir d'un panier de monnaie, qui contrecarrerait la domination du dollar. Cela implique une réorientation de la BCE qui devrait favoriser le développement de l'emploi, des qualifications, des coopérations, pour lancer ce que nous appelons depuis plusieurs années « **un plan Marshall pour l'Afrique sans domination** », celui-ci avec l'annulation de la dette et du système d'endettement, la multiplication des Aides publiques au développement (APD), la taxation financière pour alimenter un fonds de développement, la transparence des flux financiers privés et publics, permettra aussi l'instauration d'un système de crédit à la baisse pour les projets de développement durable.

Il faut être clair, les pays pauvres ne peuvent truquer eux avec le libre échange. Face à la mécanique actuelle de fabrication de la misère, il n'y a qu'un moyen efficace: la protection.

La protection douanière, la préférence régionale, communautaire, est indispensable.

En allant plus loin encore, **nous sommes convaincus, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, que le commerce mondial ne peut contribuer à la réduction des inégalités que si le développement national précède l'intégration mondiale.**

Or, jusqu'à présent, les règles de l'OMC, celles de l'AGCS, détruisent les faibles constructions de politiques publiques, les entreprises et services publics qui peuvent exister en Afrique. C'est un désastre annoncé. Surtout lorsque l'on pense au scandale de l'envoi par l'UE à 109 pays, dont 94 en développement, dont 30 des plus pauvres, de listes de services (dans les domaines qui intéressent les grandes compagnies européennes) qu'elle veut voir ouverts à la concurrence. On mesure là, une fois de plus, à quel point l'UE contribue à forger la mondialisation libérale et, a contrario, combien une autre vision de l'Europe mettrait celle-ci en position de changer la donne mondiale.

C'est un tout autre mandat que les négociateurs européens devraient défendre. Non plus celui de rechercher à tout prix le compromis avec les Etats-Unis afin d'obtenir l'ouverture des marchés les plus prometteurs à leurs grands groupes respectifs mais celui de travailler à une alliance durable avec tous les pays qui le souhaitent pour faire émerger d'autres règles dans les relations internationales plus solidaires, plus démocratiques, plus responsables. L'UE dispose de multiples accords de coopération avec ses partenaires du Sud. Convention de Lomé, de Cotonou, processus euro-Méditerranée, avec les pays de la rive Sud... Ils sont incontestables dans leur conception, mais trop faibles dans leur dotation, trop défailants dans leur réalisation.

Toutefois, réorientés, renforcés, abondés, ils offrent de réelles possibilités. Force est de constater que le compromis de Hong Kong tourne le dos aux réformes indispensables, à la réduction des inégalités, à la mise en berne d'un véritable apartheid planétaire. Il faut en arrêter avec cette libéralisation des échanges forcés qui, comme le dit le PNUD lui-même, bénéficie en premier aux pays développés, qui exacerbent les inégalités, qui intègrent dans son système la mise à l'écart, la marginalité des pays les moins avancés. Les nouvelles coopérations doivent être portées par une démarche de plein emploi solidaire pour tout le monde.

Pour réduire la pauvreté, il y a urgence, c'est une question de maintien de la paix aussi. Urgence à changer les mécanismes de crédit que ce soit des prêts ou de l'aide. Il faut privilégier par des crédits sélectifs l'investissement industriel, soutenir l'agriculture vivrière et développer les modes de production agricole, développer la productivité non le productivisme, protéger le foncier non le privatiser, favoriser l'investissement humain par l'éducation et la formation.

De tels projets ont besoin de s'adosser à la reconstruction de politiques publiques fortes de services et entreprises publiques au lieu de leur privatisation.

### **Questions/réponses avec la salle**

La salle a demandé à Mme Pourre ce que le PCF comptait faire de concret, une fois au pouvoir pour pousser les gouvernements à revoir les APE et les règles de l'OMC.

Mme Pourre a répondu que sur le plan de la réalité il faut voir qu'il y a une vraie crise des relations de la France et de l'Afrique. Cette crise n'est pas liée qu'aux pratiques passées mais aussi aux pratiques actuelles des multinationales. Une des premières choses à faire est d'instaurer de nouveaux rapports qui fassent en sorte qu'on puisse résorber cette crise. Cela est possible grâce aux liens historiques, aux OSC mais cela exige d'oser débattre de nouvelles formes de partenariat et de coopération.

En guise de conclusion, Mme Pourre a insisté sur la nécessité d'accords de partenariat, et de préférences commerciales, mais ceux-ci ne doivent pas s'inscrire dans l'OMC.

### **Intervention de Bernard Soulage, secrétaire national à l'économie du Parti socialiste**

#### **Exposé :**

Le débat d'aujourd'hui est celui de la libéralisation et du libre-échange qui se pose actuellement dans un contexte différent d'il y a quinze ou vingt ans. Bon nombre d'économistes s'accordent pour dire que l'on va dans le mur si on développe le libre échange tel quel car ces premières victimes sont les plus pauvres. Ils n'ont pas accès aux produits industriels fabriqués en grande série, dont les prix baissent et se voient attaqués sur les productions qu'ils pouvaient mettre en œuvre tel le textile. La réaction est déjà en cours, notamment aux Etats-Unis où le discours démocrate est clairement protectionniste. Cette réaction pourrait être violente.

Il faut donc s'interroger sur le processus en cours de libéralisation tel qu'aujourd'hui porté par l'OMC : sa vitesse, ses intérêts, ses modalités,... L'UE doit être active dans ce débat, s'interroger sur sa façon d'appliquer les décisions prises à l'OMC.

On ne peut refaire l'histoire, il s'agit donc de voir comment faire des APE quelque chose de positif. Les propositions du PS en la matière rejoignent celles de Coordination SUD :

- Il faut favoriser l'émergence de grands espaces régionaux ou sub régionaux. Ces espaces intérieurs ne peuvent exister qu'avec une protection vis-à-vis de l'extérieur. La question du tarif extérieur commun est donc centrale. Ces espaces ne doivent pas être de simples marchés communs mais aussi des espaces de politiques communes.
- Il faut un renforcement des aides qui ne soient pas seulement des aides pour l'accès aux commerces. Il faut des aides sur des sujets précis, dont la question des infrastructures. Il faut moderniser les filières qui sont en pleine régression du fait de la pression chinoise.

Nous devons aussi balayer devant notre porte et la France doit notamment s'interroger sur la PAC, sur ses conséquences. Les aides à l'exportation vont être supprimées mais pour autant nous n'avons pas encore réussi à trouver une politique agricole qui favorise un développement agricole et rural sans peser de façon drastique sur les cours mondiaux. En ce qui concerne l'aide, évidemment, elle doit être augmentée mais ceci a un coût important, lors de la campagne présidentielle de 2002, le coût du passage au 0,7 % du PIB consacrée à l'Aide publique au développement en net avait été estimé à 35 milliards de francs. C'était alors la proposition la plus coûteuse du projet socialiste.

La vague de la libéralisation a eu des effets positifs mais elle a une cible privilégiée : l'offre et la demande des plus pauvres.

#### **Questions/réponses avec la salle :**

Des remarques et questions ont été émises à M. Soulage par la salle :

- Concernant la protection des marchés, on voit bien que celle-ci est réduite aux stricts minima dans un certain nombre de zones, le tarif n'est plus protecteur suite aux ajustements. Les outils de politique commerciale prônés par l'OMC ne sont pas adaptés aux PED. De plus, concernant la porosité, on sait que la protection d'un marché commun est égal à celle de son maillon le plus faible. De plus, il y a des difficultés politiques, il n'y a pas de leadership et la volonté politique de construire un marché unique est mitigée. Ainsi, il y a un problème de dynamique, quel devenir entre l'UEMOA et la CEDEAO ? Des problèmes de libre circulation des marchandises au sein du marché commun se posent aussi.
- Concernant la modernisation de l'appareil productif : sur quel base l'imaginer ? Reproduction du modèle européen ? De plus comment l'imaginer dans le contexte actuel de

la privatisation poussée par les institutions de Bretton Woods sans aucun accompagnement.

- L'UE ne pourrait-elle pas aller négocier à l'OMC dans le même groupe que les ACP pour défendre des règles plus respectueuses, pour pousser à ce que les engagements de Doha soient véritablement en faveur du développement. Plus largement, la question de la capacité de négociation des pays du Sud est importante, pas seulement en matière de capacité technique mais aussi en terme de représentation des intérêts des secteurs économiques au sein des représentations des pays du Sud. Les négociateurs sont des représentants du ministère du commerce, les représentants des ministères techniques ne sont pas présents. Les négociations APE sont donc strictement commerciales alors que les questions d'accompagnement de ces accords ne sont pas traitées.
- L'Europe a une responsabilité concernant l'agriculture des pays du Sud. On peut toujours doubler l'aide, l'enjeu essentiel est celui de la remontée des cours mondiaux.
- Quelle réflexion existe au sein du PS sur les alternatives aux APE ?

A ces propos M. Soulage a répondu que :

- La question de l'expertise pour les pays plaignants à l'OMC est un problème majeur. L'OMC est une caricature de démocratie, n'importe qui peut stopper le processus en théorie. Mais il y a une véritable asymétrie d'information à l'OMC et au sein de l'Organe de règlement des différends (ORD). Le niveau technique est central dans la démocratisation. Il faut doter les pays des moyens concrets de défendre leur intérêt, l'Europe peut y aider.
- Quant au développement de l'agriculture africaine, il y a de quoi être très inquiets. Considérant les données climatiques et démographiques, on s'aperçoit que de nombreuses zones n'ont pas d'avenir agricole. Certaines filières peuvent s'en tirer : fleurs coupées au Kenya, coton. Concernant la modernisation de l'agriculture, nous n'avons qu'une partie de la solution. Nous devons résoudre ce problème car nous massacrons les filières avec nos politiques agricoles et commerciales. Mais le modèle ne doit pas être déterminé par quelques européens qui décideraient comment les gens doivent vivre en Afrique. Le pastoralisme a ses limites. Il y a une difficulté à imaginer un modèle agricole relativement intensif en travail et une vraie solution durable compte tenu de la pression démographique.
- Il faut se pencher sur la question des alternatives aux APE et le PS y réfléchit. Mais il ne faut pas oublier que l'Europe rassemble 25 pays avec des majorités mouvantes. Les APE sont le cadre le plus probable, il faut donc réfléchir à comment en faire bon usage. Peut-être que la situation sera plus ouverte avec la présidence portugaise.

### **Intervention de M. Farbiaz, représentant les Verts**

#### **Exposé :**

Les Verts sont d'accord avec les propositions de Coopération SUD. Les APE sont un élément majeur des relations internationales au niveau économique et au niveau des conséquences politiques.

La vision des Verts en matière de coopération se fonde sur le refus de l'Apartheid mondial qui n'a cessé de se creuser depuis une trentaine d'années. Un contrat social mondial pourrait être organisé sur 6 principes :

- la soumission des règles commerciales aux normes sociales, environnementales et culturelles. Il faut pouvoir soumettre l'OMC aux principes de la charte de l'ONU ;
- le droit des peuples à la souveraineté alimentaire doit être reconnu pour éviter les situations de crises alimentaires engendrées par la politique agricole actuellement promue par l'OMC ;
- le refus de la dette illégitime. Il faut supprimer le Club de Paris et constituer un tribunal international pour procéder à un audit des pays du Sud et geler les avoirs d'origine illicite. La dette des pays les plus pauvres doit être annulée et un traité international de la dette odieuse adoptée ;
- les principes de la démocratisation doivent être respectés. Il faut soutenir le processus de démocratisation. Les accords négociés par l'Europe et la France doivent respecter les droits de l'homme. Il faut appliquer l'article 97 des accords de Cotonou et veiller à la participation

des OSC au processus de négociation. Dans ce processus de démocratisation un des premiers pas est celui de la publication des accords de défense ;

- la dimension environnementale doit être intégrée à celle du développement pour que le développement cesse d'être dommageable au développement humain. Il faut procéder à un calcul de la dette écologique des pays du Nord envers les pays du Sud. Les pays du Nord sont créanciers vis-à-vis des pays du Sud. Le brevetage du vivant doit être interdit. L'UE doit accentuer ses efforts de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du développement des échanges avec les pays ACP ;
- il faut en finir avec l'aide publique au développement comme outil de contrôle politique. Il faut donc promouvoir l'aide déliée. Les Verts proposent la création d'un Ministère de la coopération, des migrations et de la mondialisation. la création d'un secrétariat général de la mondialisation sous l'autorité du premier ministre pour influencer sur les débats en Europe à la manière de ce qu'ont su faire les britanniques. Une délégation parlementaire à la coopération et à la mondialisation devra aussi être mise en place pour permettre un contrôle plus efficace.

En ce qui concerne plus précisément les APE, les Verts regardent avec défiance la manière dont les zones d'intégration régionale se transforment en zone croupion. Il faut un nouveau mandat pour la commission européenne. Le développement est réduit au seul commerce alors qu'il faut une politique cohérente. Le niveau de libéralisation pour les pays doit être défini à partir de nouveaux indicateurs, indicateurs de développement humain, indicateurs d'empreinte écologique. Il faut exclure de la libéralisation les produits qui doivent être protégés pour permettre le développement local. La libéralisation des services doit être encadrée et les propositions des pays ACP sur la question de l'article 24 à l'OMC soutenues. Il faut renforcer la responsabilité du parlement européen, institutionnaliser la participation de la société civile du Nord et du Sud. Le FED doit être intégré au budget communautaire pour avoir un seul budget pour le développement sous contrôle parlementaire. Les fonds non utilisés ne doivent pas être restitués aux Etats membres mais constituer un fonds d'urgence. Tout accord concernant les prix agricoles doit prévoir que le paysan reçoive au moins 60 % du prix.

### **Questions/réponse avec la salle**

La salle a demandé à M. Farbiaz ce que les Verts comptaient faire de concret, une fois au pouvoir pour pousser les gouvernements à revoir les APE et les règles de l'OMC.

M. Farbiaz a répondu qu'en effet, on peut penser que les choses ne pourraient être changées qu'à la marge. Mais il ne faut pas oublier que lors de la législature Jospin, on est parvenu à arrêter l'AMI au parlement. Cela montre que la volonté politique peut permettre d'arrêter un accord international. Des réunions comme celle-ci peuvent mettre en lumière cette volonté. Il faut aussi remettre de la transparence dans les négociations, dissoudre la cellule Afrique de l'Élysée et légiférer sur le développement. La France peut par exemple sortir unilatéralement du G8. La prochaine éventuelle majorité devra poser des questions et devra avoir une stratégie en terme d'accorde avec les pays du Sud qui contestent les APE et la politique de l'OMC. Il faut sortir de simples négociations commerciales menées par Bercy pour mettre en place une nouvelle stratégie avec les pays ACP.

Pour conclure M. Farbiaz insiste sur l'importance de la question des fonds de stabilisation des matières premières.

### **Intervention de M. Thierry Cornillet, représentant l'UDF, Vice président de l'assemblée paritaire UE-ACP.**

#### **Exposé**

Les déséquilibres existent : la production des 77 pays ACP est inférieure à celle des 25 pays de l'UE. On ne peut protéger les structures de production telles quelles. Il faut se méfier des dogmatismes. 1 % de croissance du PIB, c'est 10 fois le montant de l'APD. Il faut voir comment l'APD conforte le développement et arrêter d'opposer développement et commerce.

Les APE sont un des outils de la stratégie de développement portée par l'UE dont l'objectif est le développement pour l'éradication de la pauvreté. Ils ne sont pas un but en soi mais un moyen qui doit être analysé de façon critique. Il s'agira de s'interroger si ils marchent, c'est-à-dire si les aspects positifs sont plus importants que les aspects négatifs.

Le développement économique ne saurait exister si il n'est pas accompagné d'un développement social.

La mise en place des APE va inévitablement conduire à des changements et des problèmes. La mise en place de toute réforme entraîne des négociations douloureuses. Mais une négociation doit avoir une fin. Il faut qu'il y ait une date butoir à une négociation. On peut mettre une certaine élasticité dans les délais dans les pourcentages d'ouverture mais il faut bien finir les négociations. L'UE soutient le lien évident entre commerce et développement mais propose un traitement différencié. On sait bien qu'il n'y a pas d'égalité entre les signataires. Mais il faut faire des propositions pour avancer. Beaucoup de ces pays ont des marchés intérieurs insuffisants pour permettre le développement, d'où l'intérêt de créer des marchés régionaux. Il faut tenir compte des spécificités de certains produits, traiter les questions de genre. Il va falloir faire preuve d'inventivité. Le FED n'est pas une monnaie d'échange qui doit accompagner la mise en place des APE et ses conséquences. Avec les APE il faut réviser l'ensemble du système fiscal de ces pays. Dans les calculs des pertes douanières, il faut être vigilant et bien s'intéresser à l'argent effectivement collecté et non à l'argent potentiellement collecté. On pourra prévoir une révision au bout de quelques années des APE si ceux-ci sont négatifs. Il faut à tout moment rappeler aux Etats ACP leurs obligations. Dans un système de cosignature chaque partenaire est responsable. Renforcer les infrastructures, développer les investissements est du ressort des ACP, tout comme mettre en place des systèmes fiscaux ou s'ouvrir à sa propre société civile. Les APE pourraient être une opportunité dans la définition de cette nouvelle politique.

### Questions/réponse avec la salle

Plusieurs remarques et questions ont été faites à M. Cornillet par la salle :

- La société civile est un rouage de concertation. Mais le temps de l'économie n'est pas celui de la démocratie. Les syndicats sont inquiets du peu de temps qu'ils ont pour s'imprégner des mécanismes des APE et pour échanger avec les organisations paysannes sur le sujet.
- Voir les conséquences des APE en marchant présente le risque de tomber dans une ornière, de perdre encore 20 ans.
- Concernant le processus de régionalisation en cours en Afrique, il n'a pas commencé avec les APE et ne finira pas non plus avec les APE. L'Europe demande aux Etats de choisir une seule organisation régionale. Mais que dirait la France si la Russie lui demandait de choisir entre l'OTAN et le Conseil de sécurité.
- Si savoir ce qui marche est notre objectif à tous, il faut aussi bien voir ce qui ne marche pas. Les statistiques sont fausses. Alimentées par le secteur des douanes, elles oublient largement l'agriculture et l'économie informelle. Certes il faut mener un combat anti-idéologique, mais aujourd'hui l'idéologie dominante n'est plus celle de la collectivisation de l'agriculture, contre laquelle on s'est battu, mais bien celle néolibérale qui fleurit à Washington. Les avantages supposés de ce système sont évalués sur un postulat de base faux : le plein emploi partout. Ce postulat a pour conséquence qu'à chaque fois qu'un paysan est exclu de l'agriculture le bénéfice général augmente. On sait aujourd'hui que les PMA sont les perdants.
- La question de l'accès aux marchés est fondamentale mais un marché régional est une solution réussie s'il combine libéralisation interne et protection vis-à-vis de l'extérieur. Mais comment instaurer un marché régional fonctionnel avec les distorsions de marchés, les monopoles, les taxes arbitraires,...
- Il y a beaucoup de chose à faire. La question est celle du commerce et du partage des gains de productivité entre le Nord et le Sud. Ces questions ainsi que celle concernant la clause de sauvegarde, le partage privé du commerce, les fonds publics à destination du Sud doivent être incluses dans les négociations APE.
- Les paysans doivent avoir l'initiative et un accès garanti aux facteurs de production. Mais de qui parle-t-on ? Est-ce de véritables paysans ou de fonctionnaires possédant des fermes et accaparant l'ensemble des aides ? Les lois d'orientation agricole qui existent dans quelques pays sont allées jusqu'à libéraliser la famille, le ménage.

A ces propos, M. Cornillet a répondu que :

- On est dans un système où nous privilégions la démocratie participative. Il est essentiel d'avoir une société civile qui éclaire les partis politiques et qui proposent des alternatives. Les politiques attendent des alternatives crédibles. Evidemment les accords devront être mis en place sinon c'est le système actuel qui va prévaloir. Il faut faire en sorte que cela marche. Les zones régionales sont de bons périmètres pour avoir un marché suffisant.

- Il est vrai qu'on manque d'audit, d'études. Il faut donc s'adapter au cas pas cas, le système de préférence en est un des moyens. Il faut vérifier les APE avec des systèmes technocratiques et démocratiques. C'est une raison de la coconduite par M. Mandelson et M. Michel. On ne signe pas les APE pour améliorer le système commercial mais dans un objectif de développement.
- Les ONG doivent mettre en avant les succes story. Les gouvernants ont décidé d'affecter plus de ressource à l'aide publique au développement mais il faut montrer que ses sommes sont utiles.

### **Conclusion par Bénédicte Hermelin, GRET**

Les mots que nous avons entendus aujourd'hui font échos à ceux de Coordination SUD. Les APE doivent être un cadre moins rigide, il faut tenir compte des spécificités des différents pays. Il faut encourager l'intégration régionale mais il ne faut pas aller trop vite. De nombreux obstacles sont encore présents.

Pour terminer cette journée nous devons remercier l'ensemble des participants. Nos remerciements vont, évidemment, en premier lieu, à M. Lefort pour son aide dans la préparation de ce séminaire et aussi pour avoir permis que l'on parle des APE grâce à son rapport.

Cependant en France et plus largement en Europe les APE ne sont pas encore suffisamment au cœur de débats. Nous, représentants de la société civile, syndicats, organisation de solidarité internationale, mettons ce sujet sur la table. Nous attendons des partis politiques qu'ils prennent le relais et qu'ils se préoccupent davantage des questions de solidarité internationale.